



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#RÉGION  
RÉUNION /

Vendredi 23 août 2024

C'est non sans surprise que la Région Réunion a pris connaissance de la décision du SYDNE d'engager devant le Tribunal Administratif, et en accord avec la CINOR et la CIREST, un recours en annulation partielle du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de La Réunion.

Ce plan régional, attendu depuis plusieurs années par l'ensemble des partenaires, permet à notre territoire de disposer enfin d'un document de planification sur cette question cruciale. Il a été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Plénière du Conseil régional le 28 juin 2024.

Cette approbation est le fruit de travaux importants et d'un exercice actif de concertation de plus de deux années avec l'ensemble des acteurs concernés dont, naturellement, les deux syndicats mixtes de traitement de déchets et les cinq EPCI. Le PRPGD a également fait l'objet d'une enquête publique préalablement à son arrêt par le Conseil régional et a reçu un avis favorable.

Lors de ce travail de concertation, le SYDNE avait effectivement émis des réserves sur le niveau de diminution du tonnage des capacités d'enfouissement. Celui-ci a été augmenté mais dans des proportions limitées afin de ne pas remettre en cause l'économie générale du plan, dans le respect des objectifs réglementaires nationaux et européens.

L'orientation stratégique du PRPGD est en effet d'en finir avec le tout-enfouissement et de structurer au maximum les filières de réemploi et de recyclage, en articulation avec le développement de l'économie circulaire. Cela exige une implication et une mobilisation forte de l'ensemble des acteurs pour atteindre les objectifs de réduction et de valorisation des déchets sur l'île.

La position exprimée par le SYDNE traduit un renoncement par rapport aux objectifs vertueux poursuivis dans l'intérêt du territoire.